

Le 2 juillet 2019

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 2 juillet 2019 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Sébastien Thibault et Simon Pelletier tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2019-127

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2019-128

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 3 juin 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 17 juin 2019 soient par la présente acceptés et signés séance tenante par le maire et la directrice générale, laquelle est aussi présente à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise à la période réservée à celles-ci.

Rés. 2019-129

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-003 CONCERNANT LES NUISANCES

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le règlement #2019-003 concernant les nuisances soit par la présente adopté et qu'il entre en vigueur à ce jour.

Rés. 2019-130

MODIFICATION – RISTOURNE MMQ

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est pris note du dépôt du document **Modification au calcul de votre part de la ristourne 2018 de la MMQ**, qui ajuste le montant de ristourne à 5 179\$ au lieu de 4 633\$.

Rés. 2019-131

ÉTUDE MRC – MISE EN COMMUN DE SERVICES

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Sainte-Félicité, Sainte-Perpétue et Tourville désirent présenter un projet de diagnostic visant à identifier et évaluer les besoins et les possibilités de coopération dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et résolu que le conseil de Ville St-Pamphile s'engage à participer au projet diagnostic visant à identifier et évaluer les besoins et les possibilités de coopération et d'assumer une partie des coûts; autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale; et nomme la MRC de L'Islet organisme responsable du projet.

Rés. 2019-132

COMPENSATION BRIS DE TERRAIN – ROGER GAUVIN INC.

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile verse une compensation de 10 000\$ à l'entreprise Roger Gauvin Inc. pour le bris de l'asphalte qu'elle a occasionné sur leur terrain du 477, rue Principale dû à des travaux d'égout sur la rue du Foyer Nord au lieu de la réfection de la chaussée. Étant donné l'incendie survenue dernièrement dans cette propriété, la municipalité, représentée par la directrice générale, et le propriétaire, M.

Alain Leblanc, s'entendent sur cette compensation et signeront un document faisant foi de cette entente.

Rés. 2019-133

DEMANDE DE SUBVENTION – STRATÉGIE JEUNESSE MILIEU MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que Mme Cindy Morin Pelletier soit autorisée à déposer un projet d'espace de co-working dans le cadre du programme *Stratégie jeunesse en milieu municipal*.

Rés. 2019-134

RÉSULTATS – ENQUÊTE DE PRIX – ÉCLAIRAGE ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que l'entreprise Pelletier Électrique inc. soit retenue pour effectuer les travaux d'éclairage de la patinoire à l'aréna au coût de 17 708.75\$ + taxes. Une enquête de prix avait été demandée à Pelletier Électrique inc. et à Duval Électrique inc., mais seulement Pelletier Électrique inc. a déposé un prix pour le projet.

Rés. 2019-135

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivant soit par la présente accepté.

Rés. 2019-136

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que l'état des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 soit par la présente accepté et que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de juin 2019 au montant de 538 804.80\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, dir. gén.

Rés. 2019-137

LETTRÉ D'APPUI PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS – PROJET JARDIN HABITATIONS ST-PAMPHILE

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité appuie le projet jardin des Habitations St-Pamphile.

Rés. 2019-138

INVITATION – FESTIVAL FLEURDELYSÉE DE STE-FÉLICITÉ

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que la municipalité autorise deux personnes à participer au souper méchoui du 22 juin au coût de 22\$ / personne.

Rés. 2019-139

INVITATION – 175^e ST-CYRILLE-DE-LESSARD

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la municipalité autorise deux personnes à participer au souper BBQ du 12 juillet au coût de 20\$ / personne.

Rés. 2019-140

DEMANDE D'APPUI FQM – RÉFORME MODE DE SCRUTIN

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partis politiques se sont engagés à mettre en place une réforme du scrutin en fonction d'une forme de proportionnelle;

CONSIDÉRANT QU'une telle modification est susceptible d'avoir plusieurs effets importants tels qu'une diminution de la représentativité des régions, une diminution des liens entre un député et sa circonscription, et ce, malgré une augmentation de la diversité des opinions exprimées à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QU'une telle réforme ne devrait pas avoir lieu sans que toutes les conséquences possibles aient été analysées et expliquées à la population;

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu :

QUE la FQM demande aux partis politiques de s'engager à :

PROCÉDER à un examen approfondi et public des conséquences de toute réforme du mode de scrutin;

MAINTENIR, dans toute réforme du mode de scrutin, le poids politique des régions du Québec;

NE PAS PROCÉDER à une modification du mode de scrutin sans que celle-ci soit approuvée par une consultation populaire (référendum);

QUE le président intervienne, si nécessaire, dans la campagne électorale pour faire valoir le point de vue des membres de la FQM.

Rés. 2019-141

INVITATION – 100^e TOURVILLE

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité autorise deux personnes à participer au souper méchoui du 27 juillet au coût de 40\$ / personne.

Rés. 2019-142

INVITATION TOURNOI DE GOLF DU PRÉSIDENT

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité ne participe pas au tournoi de golf, mais offre des objets promotionnels pour les golfeurs pour une valeur de 50\$.

Rés. 2019-143

INVITATION – TOURNOI DE GOLF MAISON D'HÉLÈNE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que la municipalité s'implique comme Partenaire bouteille de vin pour une valeur de 50\$ et comme Partenaire prix de présence pour une valeur de 50\$ également.

Rés. 2019-144

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 45.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale